

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 97-218 DU 9 MAI 1997
Portant nomination et promotion à
titre exceptionnel militaire et étranger
dans l'Ordre National du Bénin de
Monsieur Bernard PREVOST,
Directeur Général de la Gendarmerie
Française

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND - MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU la Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire- Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU l'Extrait du relevé N° 09/SGG/REL du 27 Février 1997 des décisions prises par le Conseil des Ministres en sa séance du mercredi 05 Mars 1997 -

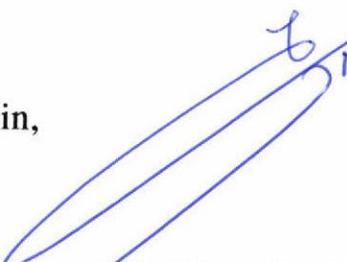
DECRETE :

Article 1er : Est nommé et promu à titre exceptionnel, militaire et étranger dans l'Ordre National du Bénin au grade d'Officier pour prendre rang à partir du 07 Mars 1997 Monsieur Bernard PREVOST, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale Française, en reconnaissance du rôle appréciable qu'il a joué dans le renforcement des liens de coopération militaire entre la République Française et la République du Bénin.

Article 2 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 9 MAI 1997

Par le Président de la République,
 Chef de l'Etat,
 Chef du Gouvernement,
 Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,


Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
 du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 - AN 4 - CC 2 - CS 2 - MINISTERES 18 - HAAC- CES 2
 - GCONB 40 - SGG 4 - - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 -
 IGE-CSM-DCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 - UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 2 -
 INTERESSE 1.